

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 10 JANVIER 2017**

Le dix janvier deux mille dix sept, à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 5 janvier 2017.

Présents : Mmes BALOTHE Paulette, CHAUVEAU Magali, HERAULT Laurence, LEDOUX Nadine, MOREAU Patricia PIOT Marylène, MM. BROSSEAU Christophe, DUPEU Laurent, FOUCHE Patrice, NIVAU Christian, PETIT Yannick, RIPOLLI, Jean-Pierre, ROUSSEAUX Patrick, TEXIER Alain.

Excusés :

Secrétaire : Mme CHAUVEAU Magali

Le dernier procès verbal n'a pas encore été transmis, il sera signé lors d'un prochain Conseil municipal.

1 – REPAS DES AINES / TARIFS A COMPTER DE 2017

Le Conseil municipal décide d'offrir un repas, suivi d'une animation, en janvier de chaque année aux personnes de Fressines, âgées de 65 ans ou plus et à leurs conjoints (65 ans ou plus dans l'année passée). Le repas aura lieu le 21 janvier 2017.

Les élus décident qu'il sera offert également aux membres du C.C.A.S. et aux conseillers municipaux apportant une aide à l'organisation de cette journée.

Pour l'année 2016, le prix du repas était de 18 € (hors confection, décoration et animation) Les élus décident de facturer le repas à 18 € à compter de l'année 2017 aux :

- Maire et son conjoint,
- Adjoints au maire et leurs conjoints,
- Conjoints des élus,
- Conjoints des membres du C.C.A.S.

2 – REMBOURSEMENT POUR L'ACHAT DE MATERIEL A LA SALLE DES FETES

Monsieur le maire fait savoir qu'en urgence, pour le réveillon de la St Sylvestre, il a fait l'achat de 160 cintres, nécessaires au vestiaire de la salle des fêtes. Cet achat a été fait sur ses fonds propres à « La Foire fouille » de Niort, pour un montant de 79,84 € TTC.

Les conseillers municipaux décident de lui rembourser les frais occasionnés.

3 – DEVIS POUR CONTRAT DE DETAUPISATION

Les conseillers municipaux émettent un avis favorable au devis de détaupisation par la FGDON (Fédération Départementale des Contrats de Défense Contre les Organismes Nuisibles) de 196 € net de taxes pour 8 passages en 2017.

4 – DEVIS POUR MOBILIER REFACTOIRE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Mme Ledoux présente les devis de trois entreprises pour le mobilier (tables et chaises) du futur réfectoire. Elle fait circuler les plans fournis par deux entreprises.

OUESTOTEL 19 869.60 € TTC pour 204 places n'a pas fourni de plan.

MANUTAN COLLECTIVITES 18 860,40 € TTC pour 186 places.

DPC Créateur de mobilier. 20 997,28 € TTC pour 202 places.

A chaque devis, il faut ajouter une éco taxe, non comprise, d'environ 140 €.

Malgré un coût plus élevé, les élus font le choix de l'entreprise DPC de Bressuire (79300). La personne représentant l'entreprise s'est déplacée et a été très réactif à chaque sollicitation. De plus, 1

DPC est un fabricant qui propose une garantie de 10 ans plus un réassortiment 10 ans après la fin de fabrication du modèle.

Les élus font le choix de chaises avec piètement alu gris clair, embout anti bruit et assise stratifiée couleur hêtre.

Au sujet de la hauteur du mobilier M. Nivau demande à Mme Ledoux de rencontrer M. Secq Dominique et Mme Ferron Sylvie pour connaître leur avis sur les différentes hauteurs de tables (et chaises) afin que le travail des agents se penchant pour servir les petits ne soit pas trop pénible.

M. Patrick Rousseaux propose à Mme Ledoux de demander l'avis de l'inspection du travail.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettent de mandater des dépenses en section d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les conseillers chargent le maire de signer le devis.

5 – AVENANTS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le maire présente les différents avenants relatifs à la construction du restaurant scolaire, transmis par le cabinet TEMIS Architectes, maître d'Œuvre (La Crèche 79260) :

Lot 1 BONNEAU et FILS, Terrassement, avenant en plus value

+ 715,00 € HT + 858,00 € TTC

(Fourniture et pose d'une chambre de tirage pour liaison de l'électricité, tarif jaune transformateur, vers la construction). Il sera demandé au cabinet Témis de préparer un avenant.

Lot 2 MARY Sarl, Gros Œuvre, avenant n°1 en moins value

- 588,53 € HT - 706,23 € TTC

Lot 5 SMCC Sarl, Menuiseries Extérieures Alu. avenant n°2 en moins value

- 3 883,60 € HT - 4 660,32 € TTC

(Déduction du store électrique intérieur)

M. NINAU souhaite demander un devis en dehors du marché car il est probable que des stores soient nécessaires par la suite.

Lot 6 SMCC Sarl, Cloisons sèches, Plafonds, Menuiseries int.

avenant n° 2 en plus value + 570,00 € HT + 684,00 € TTC

(commande d'une patère supplémentaire)

Les élus émettent un avis favorable à ces trois avenants et chargent le maire de signer les avenants ci-dessus.

6 – AMENAGEMENT HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Monsieur le maire rappelle (cf Conseil municipal du 13 décembre 2016) que vu le volume de travail, les secrétaires ont des difficultés à résorber le retard (permis de construire à instruire, deux gros projets en cours, un prochain à venir, refacturation RD5/RD7, résorption du retard ...). Il propose de fermer le secrétariat le lundi après-midi, leur permettant ainsi de travailler plus sans avoir la réception du public. Il précise qu'un recrutement n'est pas souhaitable actuellement car il faudrait une personne autonome et le remplacement de Mme Allonneau n'est pas encore à l'ordre du jour. Cette fermeture d'une demi journée se ferait jusqu'à fin avril ou moins si possible. Les élus sont d'accord avec cette proposition.

7 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Information/ M. Fouché Patrice

* Rencontre avec Mme BONNIN Mathilde pour le 4L Trophy. Attente d'une liste de matériel utile au projet (limite de 200 €)

* 14 juillet 2017. Dorénavant une formation d'artificier est obligatoire. Pour 200 €, en sus du coût d'un feu d'artifice, les établissements FILLON propose la prestation du tir par un artificier qualité C4. Cette prestation éviterait la formation d'un ou deux agents (360 € par personne), leur présence obligatoire le 14 juillet avec récupération de leur temps et permettrait aux élus qui aidaient les agents, d'assister au feu d'artifice après avoir rangé le matériel sur l'espace Albert Cailbault. Les élus décident de commander le prochain feu d'artifice aux établissements FILLON de Parthenay.

Les établissements SEDI qui fournissaient jusqu'à présent le tir, ne font pas cette prestation.

CCAS et divers/Mme Chartier Patricia

* Repas des aînés le 21 janvier 2017 : à ce jour, 94 aînés inscrits, 22 élus et membres CCAS, 15 employés. Deux devis de vins ont été demandés.

Bâtiment voirie/ M. Texier Alain

* Restaurant scolaire : la commission communale de sécurité devra se réunir début février 2017, prévoir un avenant pour des enrobés supplémentaires par l'entreprise Bonneau et Fils.

M. Patrick Rousseaux rappelle qu'il faudra entendre les sirènes pour le confinement.

La pré réception des travaux aura lieu le 17 janvier. M. le maire souhaite une réception définitive un soir pour être présent.

Un rendez-vous est programmé le jeudi 11 janvier avec l'entreprise Ouest Couvertures.

* Espace Albert Cailbault, plantation d'une haie derrière la nouvelle aire de jeux des tous petits.

8 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

* Un devis a été demandé à Mellecom pour un nouveau pack office au secrétariat. Pour aménager le poste de travail, il semblerait préférable de faire installer un serveur avec possibilité d'utiliser les logiciels Cégid du Centre de Gestion sur les deux postes et non sur un seul comme actuellement. M. Niveau va suivre cette affaire et demander un devis.

* Recensement INSEE de la population : 1666 habitants au 1er janvier 2017

* Calendrier du projet "Aménagement mairie phase II"

- L'appel d'offres est paru

- Remise des offres le 3 février avant 17h,

- CAO le 7 février 2017,

- Rapport de l'analyse des offres le 20 février par TEMIS,

- 21 février CAO, choix des entreprises,

- Conseil municipal,

- Courriers aux entreprises non retenues,

- Signature des marchés le 7 mars 2017,

- Début des travaux le 7 avril 2017.

* M. Deborde Richard a cessé son activité "La Boîte à Melys".

* M. Devineau Bertrand a été élu Président de la supra Communauté de Communes du Mellois.

* M. Niveau rappelle les incivilités telles que dépôts sauvages et poubelles restant sur le bord de la voie publique. Il fait part d'un appel téléphonique d'un habitant (très mécontent) ayant déposé des ordures ménagères près d'un conteneur et ayant reçu un courrier l'invitant à régler la somme prévue de 38 € au secrétariat. Il donne lecture du courrier de ce même fressinois.

Les élus réaffirment leur accord avec les différentes délibérations prises relatives aux incivilités sur la commune et sont d'accord pour qu'une délibération "Motion de soutien" soit prise.

* Il est rappelé que l'éclairage public rue des Rompis est toujours privé (lotissement M. Durand, Immobilier Concept)

* M. Brosseau Christophe rappelle la demande de la section pétanque pour une lampe supplémentaire sur le terrain. Le nécessaire sera fait par la régie municipale.

* Mme Hérault Laurence fait remarquer que les décorations de Noël sur la voie publique sont un peu tristes. Son avis est largement partagé par les conseillers qui décident qu'elles seront soit enlevées ou soit regroupées près des lieux de passage tels que le bourg, le village de la Thibauderie, la salle des fêtes ... Une information sera faite aux habitants.

Fin de la séance 22h40